

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 07 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Carine RENAULT, M. Michel BERNAD, M. Yoann LHUISSIER (arrivée 20h05), M. Jean-Paul LIGER.

Étaient absents excusés : Mme Nadine LELIÈVRE (donne pouvoir à M. Jean-Pierre FRIMONT), Mme Marie HAGUET (donne pouvoir à M. Denis TOUCHARD), Mme Céline LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : M. Denis TOUCHARD.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.



MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose au Conseil Municipal la modification suivante à l'ordre du jour :

- **supprimer le sujet** : recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (service technique mairie).
En effet, un agent déjà en poste à temps non complet peut effectuer des heures complémentaires.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte la modification, de l'ordre du jour, énoncée ci-dessus.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/10/2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17/10/2024.

NUMÉROTATION DES LIEUX-DITS DE LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder à la numérotation et à la dénomination de tous les lieux-dits.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Libellée voie/Lieu-dit	Numéro de parcelle	Numéro de maison	Propriétaire
Lieu-dit Les Aigrefins	ZA 29	1	ROUSSEAU Noël
Lieu-dit Les Aigrefins	ZA 9	3	GOUIN Jean-Jacques
Lieu-dit Les Alleux	ZA 43	1	LE PICARD Jean-David
Lieu-dit L'Aubinière	ZA 14	1	LE PICARD Jean-David
Lieu-dit Le Bas Bignon	ZW 3	1	SALMON Philippe
Lieu-dit Le Bas Bignon	ZW 6	2	POUPARD Martine
Lieu-dit Les Beaux Manteaux Nord	ZN 106	1	NEVEU Stéphane
Lieu-dit Les Beaux Manteaux Sud	ZN 48	1	JÉGAT Bernard
Lieu-dit Les Beaux Manteaux Sud	ZN 25	2	COLLIN Natacha
Lieu-dit Les Besneries	ZX 14 et ZX 13	1	TOUCHARD Denis
Lieu-dit Les Blutteries	ZC 76	1	CHAPRON Cédric
Lieu-dit La Beurtière	ZC 8	1	LOISON Sylvie
Lieu-dit La Beurtière	ZC 51	2	LOISON Sylvie
Lieu-dit Bois Carreau	ZN 82	1	BESNARD Maxence
Lieu-dit Bois Carreau	ZO 16	2	GAILLARD Pascal
Lieu-dit Bois Carreau	ZN 87	3	NEVEU Stéphane
Lieu-dit Les Bois Morin	B 664	1	TOUREL Franck
Lieu-dit La Boubelière	ZK 1	1	FRIMONT Marie-Odile
Lieu-dit Le Boulay	ZB 75	1	GERVAIS Jean-Claude
Lieu-dit Le Boulay	ZC 4	2	LECUYER Alain
Lieu-dit Le Boulay	ZB 97	3	KALO Jean-Luc
Lieu-dit Le Boulay	ZC 3	4	LECUYER Denise
Lieu-dit Le Boulay	ZB 98	5	METAIRIE Jean-Luc
Lieu-dit Le Boulay	ZB 68	6	PANNIER Gisèle
Lieu-dit Le Boulay	ZB 17	7	METAIRIE Victor
Lieu-dit Le Boulay	ZB 99	9	CHAPRON Charline
Lieu-dit Le Boulay	ZB 86	11	MOREAU Mickaël
Lieu-dit Le Boulay	ZB 18	15	PLARD Jean-Yves
Lieu-dit Chantemerle	ZX 15	1	RENAULT Loïc
Lieu-dit Chantemerle	ZX 16	2	TREBOUET Chrystelle
Lieu-dit La Chapelle	ZV 6	1	GUITTET Marcel
Lieu-dit Le Château de Meslay	ZS 53	4	GALLAND Jacqueline
Lieu-dit Cons	ZR 47	1	CHAUVEAU Ginette
Lieu-dit La Coupe aux lièvres	B 646 et B 523	1	COMMUNE

Lieu-dit La Coupe aux lièvres	B 711	2	COMMUNE
Lieu-dit Les Ecomeaux	ZR 76	1	LELIEGE Jérôme
Lieu-dit La Gannerie	ZN 16	1	CHATEAU Jean-Pierre
Lieu-dit Les Grouas	ZB 88	1	GACHON Damien
Lieu-dit Les Grouas	ZR 81	2	MOREAU Marie-Claire
Lieu-dit Les Grouas	ZB 71	3	TOUCHARD Jean-Yves
Lieu-dit Les Grouas	ZR 36	4	MOREAU Marie-Claire
Lieu-dit Les Grouas	ZR 38	6	BLAIS Michel
Lieu-dit Les Grouas	ZR 80	8	MOISY Emmanuel
Lieu-dit Les Grouas	ZR 42	10	MOISY Emmanuel
Lieu-dit Les Grouas	ZR 43	12	MOISY Emmanuel
Lieu-dit Les Grouas	ZR 102	14	CHAUVEAU Aldéric
Lieu-dit Le Haut Bignon	ZW 10	1	SB PIG
Lieu-dit Haut Eclair	ZP 12	1	PELLIER Christophe
Lieu-dit La Hulière	ZI 20	1	DOUET Jean-Paul
Lieu-dit La Hulière	ZI 25	2	DOUET Jérôme
Lieu-dit Les Landes	ZL 44	1	BOULAY Serge
Lieu-dit Les Landes	ZL 22	3	BOULAY Serge
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 27	1	SAVERNIN Jacques
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 4	2	ERNOULT Romain
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 5	3	BLOSSIER Dany
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 6	4	GUÉRANGER Amanda
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 7	5	FOUQUET Yves
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 32	7	SCI DES MAISONS NEUVES
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 31	7 BIS	DELHOMMAIS Thomas
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 10	8	JEANNE Alain
Lieu-dit Les Maisons Neuves	ZX 11	9	LOISON Gustave
Lieu-dit La Mare	ZD 38	1	MARTIN Yann
Lieu-dit La Marsollière	ZW 76	1	LANGLOIS Dominique
Lieu-dit La Marsollière	ZW 42	2	LANGLOIS Jérémy
Lieu-dit Meslay	ZS 41 et ZS 54	1	HONORE Bertrand
Lieu-dit Meslay	ZS 58 et ZS 51	2	SCI DE MESLAY
Lieu-dit Montguérin	ZO 17 et ZO 19	1	ROUSSEAU Denis
Lieu-dit Morantais	ZK 20	1	DE LA BARRE DE NANTEUIL Guérolée
Lieu-dit Le Moulin de Fyé	ZC 71	29	RAVALET Stéphane
Lieu-dit Le Moulin de Fyé	ZC 56	31	LAMACHE Sébastien

Lieu-dit Le Moulin de Vilette	ZK 14	1	SCI LE MOULIN
Lieu-dit Le Parc La Croix Ouest	ZL 24	1	WIITKAR Nicolas
Lieu-dit Le Patisseau	ZP 19	1	FOUQUERAY Mathieu
Lieu-dit Le Patisseau	ZP 23	2	LECOINTRE Pascal
Lieu-dit La Paveterie	ZN 35	1	LELIEVRE Sylvain
Lieu-dit La Pellerie	ZL 42	1	CHARLOT Olivier
Lieu-dit La Pellerie	ZL 35	2	FRESNEL Patrice
Lieu-dit Les Peupliers	ZL 39	1	BOYAUX Didier
Lieu-dit La Pièce	ZC 18	1	LEBRETON Bernard
Lieu-dit La Plaine	ZB 101	1	LAUNAY Dylan
Lieu-dit La Plaine	ZB 37	2	DAGRON Philippe
Lieu-dit La Plaine du Boulay	ZB 69	1	METAIRIE Jean-Luc
Lieu-dit Le Pont de Rosay	ZW 55	1	BABDOR Martin
Lieu-dit Le Pont de Rosay	ZW 56	2	LORTIE Christophe
Lieu-dit La Poterie	ZE 56	1	BURIN Jean-Michel
Lieu-dit La Poterie	B 842	2	PETTRON Mickael
Lieu-dit La Poterie	ZE 55	3	RIDEREAU Bruno
Lieu-dit La Poterie	B 183	4	REBILLARD André
Lieu-dit La Poterie	ZE 39	5	URSULE Anthony
Lieu-dit La Poterie	B 858	6	LEZENVEN Jacques
Lieu-dit La Poterie	ZE 36	7	CAREME Daniel
Lieu-dit La Poterie	B 763 et B 766	8	LEZENVEN Sylvie
Lieu-dit La Poterie	ZE 53	9	SECHET Patrick
Lieu-dit La Poterie	ZE 32	10	LEZENVEN Gaël
Lieu-dit La Poterie	ZE 29	11	BOUL Nadia
Lieu-dit La Poterie	ZE 31	12	LOTTIN Pierre
Lieu-dit La Poterie	ZE 57	13	GILLETTE Nathalie
Lieu-dit La Poterie	ZE 60	13 BIS	HANOU Roger
Lieu-dit La Poterie	ZE 19	14	SCI DU PETIT MOULIN
Lieu-dit La Poterie	ZE 49	15	MASSOT Vincent
Lieu-dit La Poterie	ZE 18	16	LUCIEN André
Lieu-dit La Poterie	ZE 17	18	TOURNET Francis
Lieu-dit La Poterie	ZE 41	20	MOISY Roger
Lieu-dit La Raffinière	ZW 95	1	RONDEAU Kévin
Lieu-dit La Ragottière	ZP 32 et ZP 31	1	SALMON Damien
Lieu-dit La Rosière	ZS 43	1	LAUNAY Guillaume
Lieu-dit La Sorie	ZS 35	1	CHAMPFAILLY Bernard
Lieu-dit La Sorie	ZS 49	2	BLIN Yves

Lieu-dit La Sorie	ZS 37	3	COLASSE Guillaume
Lieu-dit Le Tremblé	ZN 18 et ZN 19	1	CHATEAU Jean-Pierre
Lieu-dit Les Touches	ZC 42 et ZC 43	1	GRUDE Serge
Lieu-dit La Vallée	ZI 33 et ZI 35	1	LEFEVRE Evelyne
Lieu-dit La Vallée	ZI 39	2	PARMENTIER Gérard
Lieu-dit Le Veauroux	B 109	1	SCI MERCURE 22
Lieu-dit Le Verger	ZW 39	1	TROUILLET Jean-Luc
Lieu-dit Le Verger	ZW 78	2	TALVARD Jérémy
Lieu-dit La Vieille Cour	ZW 49	1	EARL BELLANGER
Lieu-dit La Vieille Cour	ZW 50	1 BIS	BELLANGER Sébastien
Lieu-dit Villée	ZN 1	1	BALLOT Mickaël
Lieu-dit Villée	ZR 26	2	MARTEL Alain
Lieu-dit Villée	ZR 51	4	LOUPIL Hubert
Lieu-dit Villée	ZR 49	6	ANFRAY Eliane
Lieu-dit Villée	ZP 27	8	BESSON-VIVES Josiane
Lieu-dit Villette	ZK 7	1	AUGEM Mireille

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BP COMMUNE :

Vu le budget primitif 2024 adopté le 09/04/2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits pour ajuster les travaux de l'éclairage public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°4 détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2131	- 343,81 €	
Investissement	23	231	343,81 €	

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (SERVICE TECHNIQUE ECOLE) :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide au ménage de l'école de l'agent qui est en poste ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 mois et 12 jours allant du 08/11/2024 au 20/12/2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien dans les écoles à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 4h00

Il devra justifier d'une expérience professionnelle similaire au poste proposé.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut en vigueur du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEVIS ENEDIS DE RACCORDEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE POUR API SUPERETTE :

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'ENEDIS concernant le raccordement électrique pour la superette. Celui-ci s'élève à 1658,88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis ci-dessus et charge le Maire de signer les documents se rapportant à ce projet,
- décide d'inscrire en investissement cette dépense au budget commune.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut voter les tarifs de l'assainissement pour l'année 2025 afin qu'ils soient effectifs au 01 janvier 2025.

A ce jour, les tarifs sont les suivants pour tous les usagers raccordés au service d'assainissement collectif :

- un abonnement facturé 20,00 € HT,
- un prix au m3 assaini de 2,00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-décide de fixer les tarifs pour l'année 2025 de la façon suivante :

- un abonnement facturé 20,00 € HT,
- un prix au m3 assaini de 2,00 € HT.

Par ailleurs, il est précisé que l'abonnement sera facturé aux usagers raccordés au service d'assainissement collectif de la commune même s'ils n'ont pas consommé d'eau dans l'année. Cet abonnement sera proratisé en cas de vente ou de fin de location du logement.

NOUVEL ELEMENT SUR LE TARIF DU REPAS DES ANCIENS DU 11 NOVEMBRE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 17/10/2024, il avait été décidé de retenir le traiteur SAS DURAND pour un montant du repas à 27,95 € sans le dessert, le pain et la boisson.

Après négociation de la prise en charge du repas complet auprès du traiteur, le coût de revient du repas sera de 29,00 €.

Les conditions de prise en charge par la commune des repas sont inchangées à savoir :

✓ Gratuité du repas aux aînés ayant 70 ans dans l'année et plus et habitant la commune. Pour les autres personnes accompagnantes, elles ont déjà réglé la somme de 27,95€ décidée en conseil le 17/10/2024.

Le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge la différence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le nouveau devis du traiteur SAS DURAND pour un montant de 29,00 € par personne,
- Accepte que la commune prenne en charge la différence du coût du repas aux personnes accompagnantes.
- Abroge la délibération n°73-2024 du 17/10/2024.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2023 :

Le Maire expose le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023 du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Champfleur-Gesnes le Gandelin.

Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider chaque année le rapport sur l'eau effectué par ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le rapport sur l'eau 2023 du SIAEP de Champfleur-Gesnes le Gandelin.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe que le projet de la réhabilitation de l'école sera finalisé avec le cabinet SCP GESLAND & HAMELOT le 13/11/2024.

TOUR DE TABLE :

M. Jean-Louis LATOUCHE : informe que lors d'une sépulture à l'église le 10/10/2024 il a été vu un locataire des logements à M. HOUDAYER ouvrir le boîtier de gaz et bricoler à l'intérieur. Le service d'urgence du Gaz est intervenu très rapidement.

Par ailleurs, il relate que M. Serge BOULAY souhaite faire le recensement des vitraux réalisés dans l'église par M. François FIALEIX, pour une association en vue de proposer des visites. Mme Eveline FRIGO fait remarquer que les photos de ces vitraux ont déjà été réalisées et transmises à l'association. Il est souhaitable que M. Serge BOULAY assure le suivi de ce projet.

Mme Carole RAVALET : informe que la manifestation d'Halloween réalisée par le Comité des Fêtes a été une réussite avec 39 enfants inscrits. Elle rappelle également, le concert de Luc ARBOGAST à l'église le 22/11/2024 et précise qu'il reste des places.

Mme Michèle SALMON : demande la possibilité de réaliser des travaux d'éclairage public voie romaine. Mme Eveline FRIGO fait remarquer qu'il y en aurait besoin pour l'impasse de la Maison Brulée. Le Maire indique qu'il sera étudié la faisabilité de ces travaux au budget 2025.

Fin de séance 20 h 50

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de Séance